Saint-Placide, le 18 janvier 2022

Suivant l'Arrêté ministériel du ministre de la Santé et des Services sociaux qui prolonge l'état d'urgence sanitaire, le Conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Sont aussi présents :

Mmes les conseillères :	Danielle Bellange Marie-Ève D'amour Ghislaine Tessier
MM. les conseillers :	Nicolas Bouveret Pierre Laperle Denis Lavigne

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

M. le Maire Daniel Laviolette souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

RÉSOLUTION
04-01-2022

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 8.1 et 9.4.

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 14 décembre 2021

5. CORRESPONDANCE

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier; M. Nicolas Bouveret)

6.1. Présentation des comptes à payer

7. TRANSPORT

(M. Nicolas Bouveret; M. Pierre Laperle)

7.1. Octroi de contrat pour inspections et rapport pour les conduites d'égouts
7.2. Autorisation de mandat à une firme spécialisée en détection de zones de saturation souterraines – référence dossier de recherche en eau
7.3. Résultats d'ouverture de soumission – marquage sur chaussées 2022-2023-2024 – Autorisation de contrat
7.4. Résultats d'ouverture de soumission – fauchage le long des routes 2022-2023-2024 – Autorisation de contrat
7.5. Résultats d'ouverture de soumission – entretien des espaces verts 2022-2023-2024 – Rejet des soumissions

8. HYGIÈNE DU MILIEU
(M. Denis Lavigne; Mme Danielle Bellange)

8.1. Retirée

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Mme Marie-Ève D'Amour; Mme Ghislaine Tessier)

9.1. Dépôt du rapport d'émission des permis
9.2. C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021
9.3. Dépôt du calendrier des séances du C.C.U pour l'année 2022
9.4. Retirée

10. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Mme Danielle Bellange; Mme Marie-Ève D'Amour)

10.1. Parc Cyrille-Lalande – Autorisation de mandat pour la connaissance de la capacité portante du sol pour le projet d'aménagement d'une aire de parc de planches à roulettes
10.2. Pour le paiement annuel des frais associés au logiciel Sport Plus
10.3. Autorisation de signature pour l'entente pour le camp de jour avec 4 fers en l'air pour 2022

11. COMMUNAUTAIRES
(Mme Ghislaine Tessier; Mme Danielle Bellange)

12. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Pierre Laperle)

12.1. Dépôt du rapport d'intervention d'incendie de décembre 2021
12.2. Achat de 4 casques de pompier selon la norme de la CNESST

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

M le maire répond aux questions en lien avec l'ordre du jour exclusivement

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION
05-01-2022

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres-conseils reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier, appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021.

ADOPTÉE

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose devant le Conseil la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier ; M. Nicolas Bouveret)

RÉSOLUTION
06-01-2022

6.1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 18 janvier 2022 pour un montant de 217 070.53 $:

Registre des chèques (12997 à 13031)	18 555.16 $
Registre des prélèvements (4880 à 4924)	95 974.59 $
Liste des dépôts directs :	102 540.78 $
MONTANT TOTAL :	**217 070.53 $**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

7. TRANSPORTS
(Nicolas Bouveret ; Pierre Laperle)

RÉSOLUTION
07-01-2022

7.1. MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION – CONNAISSANCE DU RÉSEAU D'ÉGOUT – MANDAT D'INSPECTION ET RAPPORT

CONSIDÉRANT qu'afin de mettre à jour les connaissances du réseau d'égout du territoire desservi, il y a lieu d'inspecter les conduites du réseau ;

CONSIDÉRANT que l'inspection de ces conduites permet de mettre à jour le plan d'intervention du réseau routier ;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de faire ajouter les conduites du secteur des Épinettes ;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par résolution du conseil municipal sous la résolution numéro 198-11-2021 ;

CONSIDÉRANT que la mise à jour des connaissances du réseau permet d'accéder à des subventions, conditionnellement aux respects des rapports produits ;

CONSIDÉRANT que les rapports doivent être sous forme PACP, qu'il a été déterminé par le CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines que le système qui répondait le mieux aux besoins du Québec et qui demandait le moins d'efforts d'implantation était le protocole mis sur pied par la National Association of Sewer Service Companies (NASSCO), le Pipeline Assessment and Certification Program (PACP) ;

CONSIDÉRANT les prix de l'entreprise HydroCam, maintenus à 5,50 $, le mètre, plus taxes, incluant nettoyage et inspection de la conduite ;

CONSIDÉRANT que cette dépense peut être attribuée à la TECQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise l'ajout des conduites du secteur des Épinettes.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
08-01-2022

7.2. <u>AUTORISATION DE MANDAT À UNE FIRME SPÉCIALISÉE EN DÉTECTION DE ZONES DE SATURATION SOUTERRAINES – RÉFÉRENCE DOSSIER DE RECHERCHE EN EAU</u>

CONSIDÉRANT QU'une entreprise spécialisée en détection de zones de saturation souterraines est présente sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de recherche en eau est un dossier prioritaire ;

CONSIDÉRANT QUE les services de UVDTOX Group inc. permettraient de confirmer le potentiel en quantité d'eau des trois (3) sites visés pour la démarche de forage de puits pour le territoire desservi de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue au montant de 3 500 $, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que les frais seront inscrits dans la programmation TECQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret appuyé par M. le conseiller Denis Lavigne et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le mandat de services professionnels auprès de UVDTOX Group inc. pour un montant de 3 500 $, plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise que les frais soient payables à même le budget d'opération d'honoraires professionnels.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
09-01-2022

7.3. <u>RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION – MARQUAGE SUR CHAUSSÉES 2022-2023-2024 – AUTORISATION DE CONTRAT</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le marquage sur chaussées est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont soumis une offre ;

CONSIDÉRANT QU'une offre s'est avérée non conforme ;

CONSIDÉRANT l'offre du soumissionnaire conforme, à savoir, les prix annuels avant taxes :

Soumissionnaire	Lignes centrales et de rive	Marquage ponctuel
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.)	9 527,85 $	7 695,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret appuyé par M. le conseiller Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide accepte l'offre du soumissionnaire conforme, Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), pour les montants présentés au bordereau de soumission.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
10-01-2022

7.4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION – FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES 2022-2023-2024 – AUTORISATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le fauchage le long des routes est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée, parmi quatre (4) entreprises spécialisées dans le domaine ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission s'est avérée conforme ;

CONSIDÉRANT le résultat d'ouverture, à savoir :

Desjardins Excavation Inc., pour un montant annuel, avant taxes : 12 043,50 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Lavigne appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement d'approuver :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le contrat auprès du seul soumissionnaire conforme, Desjardins Excavation Inc., pour les prix soumis.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
11-01-2022

7.5. <u>RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSION – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2022-2023-2024 – REJET DES SOUMISSIONS</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien des espaces verts est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QU'un processus de soumission par invitations a eu lieu ;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont soumis une offre ;

CONSIDÉRANT la disparité entre les offres ;

CONSISÉRANT la connaissance fine de l'estimation préliminaire du coût des travaux pour avoir octroyé le contrat depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rejeter les offres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Nicolas Bouveret appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide accepte de rejeter les offres pour les raisons préalablement expliquées ;

QUE le conseil municipal autorise, madame Sonja Lauzon, directrice générale adjointe à procéder, lors d'une période ultérieure, de faire un nouveau processus de soumission.

ADOPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU
(Denis Lavigne ; Mme Danielle Bellange)

8.1. RETIRÉE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Mme Marie-Ève D'amour ; Mme Ghislaine Tessier)

9.1. <u>DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS</u>

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois de décembre 2021 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

RÉSOLUTION
12-01-2022

9.2. <u>C.C.U. – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021</u>

IL est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le procès-verbal du CCU du 29 septembre 2021.

ADOPTÉE

9.3. <u>DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU C.C.U POUR L'ANNÉE 2022</u>

RÉSOLUTION
13-01-2022

IL est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement d'adopter, tel que déposé, le calendrier des séances du Comité consultatif en environnement (CCU).

ADOPTÉE

9.4. RETIRÉE

10. <u>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS</u>
(Mme Danielle Bellange; Mme Marie-Ève D'Amour)

RÉSOLUTION
14-01-2022

10.1. <u>PARC CYRILLE-LALANDE – AUTORISATION DE MANDAT POUR LA CONNAISSANCE DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU SOL POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PARC DE PLANCHES À ROULETTES</u>

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de nouvelle aire de jeux dans le parc Cyrille-Lalande, notamment une aire de planches à roulettes et une aire de pumptrack (vélo) ;

CONSIDÉRANT que le projet est subventionné par le programme PAFIRS (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives) du ministère de l'Éducation ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un site pour planches à roulettes nécessite de connaitre la nature du sol sur lequel il sera construit et en déterminer la capacité portante ;

CONSIDÉRANT que les résultats de cette étude sont préalables aux démarches d'appel d'offres public pour les travaux d'aménagement ;

CONSIDÉRANT les démarches de recherches de prix auprès de laboratoires géotechniques accrédités et l'analyse des différentes méthodes proposer ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Bellange appuyé par M. le conseiller Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide autorise le mandat auprès de Qualilab inspections inc., pour un montant de 4 500,00 $, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
15-01-2022

10.2. <u>POUR LE PAIEMENT ANNUEL DES FRAIS ASSOCIÉS AU LOGICIEL SPORT PLUS</u>

IL est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement de procéder au renouvellement des frais d'utilisation pour la plateforme Sport Plus pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour le montant de 1816.67 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

RÉSOLUTION
16-01-2022

10.3. <u>AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENTENTE POUR LE CAMP DE JOUR AVEC 4 FERS EN L'AIR POUR 2022</u>

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de renouveler le mandat de gestion et d'organisation du camp de jour pour l'été 2022 à l'entreprise les 4 fers en l'air ;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente ont été présentées au conseil ;

POUR CES MOTIFS

IL est proposé par Mme la conseillère Danielle Bellange appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à parapher l'entente pour le camp de jour de l'été 2022 à l'entreprise les 4 fers en l'air.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

11. COMMUNAUTAIRES
(Mme Ghislaine Tessier ; Mme Danielle Bellange)

12. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(M. Pierre Laperle ; M. Denis Lavigne)

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTION

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport des interventions du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2021 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur incendie.

RÉSOLUTION
17-01-2022

12.2. ACHAT DE 4 CASQUES DE POMPIER SELON LA NORME DE LA CNESST

CONSIDÉRANT QUE le service sécurité incendie désire acquérir 4 casques de pompier pour le combat incendie afin de respecter la loi sur la santé et sécurité au travail (C.N.E.S.S.T) pour 4 pompiers.

CONSIDÉRANT QUE Ces équipements permettront d'être aux normes de la C.N.E.S.S.T, et du fabricant.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Laperle, appuyé par Mme la conseillère Danielle Bellange et résolu unanimement de faire l'achat de 4 casques de pompiers pour le combat incendie au montant de 1 800.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Maire répond aux questions soumises par les citoyens.

RÉSOLUTION
18-01-2022

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Ghislaine Tessier et résolu unanimement de lever la présente séance.

ADOPTÉE

M. Daniel Laviolette Maire	M. Mathieu Dessureault Directeur général